



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE
CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST donné, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ par la soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté, lors de la séance tenue le 4 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 ;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 13 janvier 2025	19 h 30	Lundi 3 février 2025	19 h 30
Lundi 3 mars 2025	19 h 30	Lundi 7 avril 2025	19 h 30
Lundi 5 mai 2025	19 h 30	Lundi 2 juin 2025	19 h 30
Lundi 7 juillet 2025	19 h 30	Lundi 4 août 2025	19 h 30
Mardi 2 septembre 2025	19 h 30	Mercredi 1^{er} octobre 2024	19 h 30
Lundi 10 novembre 2025	19 h 30	Lundi 1 ^{er} décembre 2025	19 h 30

QUE le Conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-René-de-Matane, ce 5^e jour du mois de novembre 2024.

Joyce Bérubé
Directrice générale et
greffière-trésorière